

GENERALITES

1. ORGANISATEUR / TARIF

- **TECHNI CARPE V2. Prix de l'inscription : 130 € par équipe (2 pêcheurs)**

- Interlocuteurs principaux :

MARGERIE OLIVIER : **06 37 16 46 14**

VINCELOT YANNICK : **07 89 03 47 92**

2. PARCOURS CHOISIS :

Ecluse de Saint Baudelle à Ecluse du Port selon réglementation pêche de nuit

Infos parcours rivière la Mayenne...



RG Rive gauche — RD Rive droite

Secteurs rivière	Limites parcours (Amont ► Aval)	Longueur
1	200m aval de l'écluse de St Baudelle ► 200m amont de l'écluse de Grenoux	3655m RG
2	200m aval de l'écluse de Grenoux ► 200m amont de l'écluse de la Roche	1675m RG
3	200m aval de l'écluse de la Roche ► 200m en amont de l'écluse de Boussard	555m RG
4	200m en aval de l'écluse de Boussard ► 200m en amont de l'écluse de Corçu	2255m RG
5	300m en aval de l'écluse de Corçu ► 200m en amont de l'écluse de Bas Lambert	800m RG
6	300m en aval de l'écluse des Communes ► 200m en amont de l'écluse du Port	335m RG

3. DATES ET DUREE DE LA RENCONTRE CARPE :

- 44 Heures : du 17 au 19 Juin 2022

4. ORGANISATION :

*** JEUDI 16 Juin :**

20H00 : Connexion visioconférence pour tirage au sort des secteurs avec les capitaines

20H15 : Tirage au sort des postes / secteurs. Tirage direct informatisé

21H00 : Consignes pour le vendredi matin

21H30 : Fin de connexion visioconférence

*** VENDREDI 17 Juin :**

10H00 : Accueil des équipes sur le point de rassemblement, consignes

10H30 : Organisation des convois pour départ sur les différentes champagnes

11H00 : Départ des convois

11H45 : Arrivée des convois sur les champagnes et déchargement des véhicules sur les secteurs
Les véhicules devront être ramenés avant 13h30 sur les zones de stationnements désignés par l'organisation.

13H00 : Possibilité de sonder et d'amorcer

14H00 : Début de la pêche. (Mise à l'eau des montages)

*** SAMEDI 19 Juin**

Pêche en continu

*** DIMANCHE 20 Juin**

10H00 : Fin de la pêche.

10H45 : Retour des équipes au point de rassemblement. (Lieu précisé pendant l'enduro)

11H00 : Remise des lots

12H00 : Pot de clôture (si autorisé selon mesures sanitaires du moment)

5. TECHNIQUES DE PECHE :

- 30 à 35 SECTEURS maxi répartis sur 6 champagnes.
- 3 cannes par pêcheurs. (6 cannes par équipe dans votre ring choisi avec respect des règles définies)
- Pêche du bord uniquement (de la rive)
- Bateau + moteur électrique autorisés de jour et de nuit (**voir point particulier**)
- Bateau radiocommandé, autorisé.
- Echo sondeur et GPS autorisés.
- No Kill obligatoire et quelque soit le poisson capturé.
- Respect du poisson et de l'environnement sous peine de sanction si non respecté

6. ECHES ET AMORCAGES AUTORISEES:

- Graines cuites
- Farines

- Bouillettes
- Asticots

7. POINT PARTICULIERS:

- **Si utilisation du bateau : Impératif de suivre les conditions suivantes :**

- Formulaire signé par les 2 pêcheurs, (formulaire joint au dossier + attestation de responsabilité civile) déchargeant toutes responsabilités le Club organisateur en cas d'accident.
- 2 Gilets de sauvetage **obligatoire**
- Rames **obligatoires**
- Moteur électrique **uniquement (thermique interdit)**
- Corne de brume ou sifflet conseillé
- Corde d'amarrage **obligatoire**
- Une écope conseillée
- Balisage lumineux du ring pour tous les postes **obligatoire**

Les contrôles de toutes les embarcations et des points cités ci dessus, seront réalisés avant le début et pendant la rencontre.

- **Si une de ces conditions n'est pas respectée, l'équipe se verra retirer le bateau.**
- **Tout au long de la rencontre ces règles devront être respectées et appliquées sous peine de pénalités et d'exclusion si récidive.**

Le club TECHNI CARPE V2 ne prête pas de bateaux, moteurs et de batteries. Chaque équipe doit s'organiser avant la manifestation pour disposer du matériel nécessaire.

Distances et limites de pêche

Afin d'éviter les litiges sur les distances et limites de pêche dans votre secteur

1. Respecter le balisage des postes / secteurs (marquages au sol ou dans les arbres).
2. Avant amorçage, consulter les pêcheurs des secteurs aval et amont pour vous mettre d'accord sur les limites des distances de pêche qui **devront rester raisonnable.**

En cas de problème ou d'incertitude demander l'avis d'un commissaire qui prendra avec son responsable de secteur la décision finale.

- No Kill obligatoire et quelque soit le poisson - Respect du poisson et de l'environnement

